



## RÈGLEMENT DU CONCOURS MONDIAL « Défis mode Photo Cyberpunk 2077 » CONCOURS

### § 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (le « **Règlement** ») décrit les conditions du **concours** « **Défi mode Photo Cyberpunk 2077** » (ci-après : le « **Concours** »).
2. Dans le cadre du Concours, nous vous invitons (ci-après les « **Participants** ») à capturer une thématique spécifique de Night City à l'aide du mode photo du jeu (« **Photographie** »).
3. Vous devrez nous envoyer votre Photographie sous la forme d'une image enregistrée au format .png ou .jpg, par le biais du site : [cyberpunk.net/photo-mode-challenge](http://cyberpunk.net/photo-mode-challenge). Vous trouverez les conditions de soumission détaillées à l'article 4.
4. Les Prix seront décernés aux Participants qui créeront les Photographies les plus créatives et originales et nous les auront envoyées durant la Période du Concours, avec toutes les autres informations requises détaillées dans l'article 6 (ci-après les « **Gagnants** »). Nous récompenserons un total de 3 Gagnants par défi.
5. Le Concours est organisé par CD PROJEKT S.A., une société sise à Varsovie (code postal : 03-301, ul. Jagiellońska 74) et inscrite au registre des entreprises de la National Court Register par la Cour fédérale de Varsovie à Varsovie, 14e Département commercial du Registre national polonais, sous le numéro de registre polonais KRS 0000006865, numéro d'identification fiscale NIP 734-28-67-148, au capital social de 100 738 800,00 PLN payé dans sa totalité (ci-après « **nous** » ou les « **Organisateurs** »).
6. Le Concours est organisé en coopération avec Razer Inc., une société sise à 9 Pasteur Suite #100, Irvine, CA 92618 USA, taxpayer ID no. 13 429 0448 ; (ci-après : « **Partenaire** »)

### § 2 PARTICIPANTS

1. Vous pouvez participer au Concours si vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et avez une parfaite autonomie légale, c'est-à-dire que vous pouvez librement procéder à des transactions légales, y compris des contrats, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays de résidence.
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes un(e) employé(e) ou un(e) associé(e) d'affaires de l'Organisateur, du Partenaire ou ses affiliés, filiales, fabricants, commerciaux ou agences de communication, ou faites partie de la famille directe d'une telle personne.

### § 3 DATES DU CONCOURS

1. Le Concours aura lieu au cours des laps de temps suivants (« **Période du Concours** ») :
  - a) 1er Défi - début le 14/09/2022, fin le 26/09/2022 à 16 h CEST ;
  - b) 2e Défi - début le 07/10/2022, fin le 19/10/2022 à 16 h CEST ;
  - c) 3e Défi - début le 04/11/2022, fin le 16/11/2022 à 16 h CET ;



- d) 4e Défi - début le 29/11/2022, fin le 09/12/2022 16 h CET.
2. Toutes les Photographies qualifiées seront publiées sur le site internet du concours : [cyberpunk.net/photo-mode-challenge](http://cyberpunk.net/photo-mode-challenge).
  3. Les résultats de chaque Défi seront annoncés dans la semaine suivant leur date de fin de participation respective.

#### § 4 SOUMISSIONS

1. Pour participer au Concours, vous devez nous envoyer votre Photographie conformément au Règlement défini ci-dessous.
2. Chaque Photographie doit être une capture d'écran prise avec le mode photo de Cyberpunk 2077 et enregistrée au format .png ou .jpg et ne doit pas être éditée, améliorée ou modifiée d'une quelconque manière dans quelque logiciel graphique que ce soit à part retourner ou recadrer la photo. Les Photographies ne respectant pas ces conditions ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce Concours.
3. Envoyez-nous votre Photographie par le biais du formulaire disponible sur [cyberpunk.net/photo-mode-challenge](http://cyberpunk.net/photo-mode-challenge). Les Photographies soumises par tout autre moyen ne seront pas qualifiées.
4. Vous pouvez nous envoyer 1 Photographie par défi. Seule la première Photographie que vous nous enverrez sera qualifiée pour le Concours, aucune Photographie supplémentaire ne sera prise en compte dans le cadre de ce Concours.
5. Il n'est pas possible d'effectuer une soumission pour le compte d'une autre personne.
6. La Photographie doit être conforme aux dispositions des lois en vigueur. Plus particulièrement, la Photographie ne doit pas porter atteinte aux droits d'auteur, aux marques commerciales, à la propriété intellectuelle ou aux droits personnels d'un tiers.
7. Les Organismes se réservent le droit de rejeter ou de disqualifier la Photographie d'un Participant si :
  - a) elle enfreint les lois en vigueur ou le Règlement du Concours ; ou
  - b) elle peut être jugée raciste, xénophobe, sexiste, diffamatoire ou offensante, illégale ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.
8. Bien qu'il soit possible de participer à autant de Défis que vous le souhaitez, les précédents gagnants de Défi ne pourront pas remporter d'autre victoire.

#### § 5 DÉCISION

1. 3 Gagnants seront sélectionnés par le jury composé des représentants suivants des Organismes (ci-après, le « **Comité du Concours** ») :
  - a) Responsable de communauté
  - b) Responsable de communauté
  - c) Responsable de communauté
  - d) Responsable de communauté
  - e) Responsable de communauté
  - f) Chef photographe du jeu
  - g) Spécialiste moteur en jeu
  - h) Photographe du jeu



- i) Photographe du jeu
  - j) Directeur du marketing
  - k) Graphiste prévisualisation senior
2. Le Comité du Concours choisira les Gagnants en fonction de la créativité, de l'originalité et du respect de la Catégorie de leur Photographie.
  3. La décision du Comité du Concours est définitive.
  4. Les Photographies et noms des Gagnants seront publiés sur les comptes de réseaux sociaux suivants des Organisateur :
    - Site internet officiel du concours : [cyberpunk.net/photo-mode-challenge](http://cyberpunk.net/photo-mode-challenge)
    - Forums officiels de l'Organisateur : [forums.cdprojektred.com/](http://forums.cdprojektred.com/)
    - Page Facebook officielle de Cyberpunk 2077 : <https://www.facebook.com/CyberpunkGame/>
    - Profil Twitter officiel de Cyberpunk 2077 : <https://twitter.com/CyberpunkGame>
    - Profil Instagram officiel de Cyberpunk 2077 : <https://www.instagram.com/cyberpunkgame/?hl=en>
    - Serveur Discord officiel de Cyberpunk 2077 : [discord.gg/cyberpunkgame](https://discord.gg/cyberpunkgame)

## § 6 PRIX

1. Les vainqueurs recevront les prix suivants (ci-après les « **Prix** » ) :
  - Manette Razer Wolverine V2
  - Cyberpunk 2077 Statue de l'édition Collector
  - Cyberpunk 2077 Artbook
  - Cyberpunk 2077 sac de goodiesLa valeur marchande estimée des Prix est d'environ 400 dollars.
2. L'Organisateur se réserve le droit de décerner d'autres prix spéciaux à sa seule discrétion.
3. Pour éviter toute ambiguïté, les Prix décrits ci-dessus sont communs à tous les Participants, quelle que soit la langue du Règlement consulté par le Participant.
4. Les Gagnants seront informés des résultats du Concours par un message direct sur les adresses e-mail utilisées pour soumettre les Photographies (pensez à vérifier votre e-mail pour ne pas manquer ce message). Le message sera envoyé dans les 7 jours calendaires à partir du jour indiqué à l'article 3.3 ci-dessus.
5. Chaque Gagnant disposera de sept (7) jours calendaires à partir du jour où les résultats lui auront été communiqués dans un message par les Organisateur pour :
  - confirmer par e-mail aux Organisateur s'il accepte le Prix ;
  - indiquer aux Organisateur l'adresse postale à laquelle envoyer le Prix ;
6. Si le Gagnant ne fournit pas aux Organisateur toutes les informations indiquées au point 5 (a) et (b) ci-dessus ou refuse son Prix, nous nous réservons le droit de décerner ledit Prix à un autre Participant ou de ne pas attribuer ce Prix particulier.



7. Si applicable, à la demande des Organisateur, le Gagnant devra fournir aux Organisateur le certificat de résidence fiscale, à jour et valide, délivré par son pays de résidence fiscale et la déclaration de bénéficiaire effectif complétée et signée (exemple joint en Annexe « A »), avant le transfert des Prix.
8. Les résultats du Concours seront annoncés par des messages publics sur les comptes de réseaux sociaux officiels et sur le site internet du concours des Organisateur, indiqués à l'article 5.4 ci-dessus pas plus tard qu'à la date indiquée à l'article 3.3 ci-dessus.

## § 7 COÛTS LIÉS AUX PRIX

9. Les Organisateur prendront en charge les frais de transport des Prix.
10. Les Organisateur s'acquitteront des taxes exigées pour les Prix conformément à la loi polonaise. Les Participants n'auront à s'acquitter que des taxes locales, nationales ou fédérales éventuellement liées aux Prix.
11. À la demande de l'Organisateur, le Gagnant/la Gagnante devra fournir à l'Organisateur tout document ou toute information exigible par la loi applicable. Ces documents ou informations peuvent comprendre notamment des informations pour répondre aux obligations d'acquittement des taxes, de lutte contre la fraude et/ou le blanchiment d'argent, et devront être fournis dans les sept (7) jours calendaires suivant l'envoi de la demande des Organisateur au Gagnant.

## § 8 OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En publiant votre Photographie conformément aux dispositions du présent Règlement, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions définies dans le Règlement.
2. En publiant votre Photographie, vous acceptez, si vous êtes désigné(e) Gagnant, que les Organisateur puissent utiliser votre nom/pseudonyme, votre Photographie et les informations qu'elle contient pour annoncer les résultats du Concours.
3. En publiant votre Photographie, vous déclarez également que :
  - la Photographie est le résultat de votre travail personnel et indépendant ;
  - vous détenez exclusivement tous les droits d'auteur personnels et commerciaux sur la Photographie, notamment les droits de l'utiliser et de disposer de son utilisation dans tous les domaines d'exploitation et de recevoir une rémunération pour son utilisation ;
  - vous avez le droit exclusif d'accorder l'autorisation d'exécuter les droits d'auteur dérivés ;
  - vos droits d'auteur commerciaux, tels qu'indiqués aux points ci-dessus, ne sont pas limités ou liés aux droits de tiers, et n'enfreignent pas les droits de tiers (autres que les Organisateur) ;
  - vous n'avez accordé aucune licence d'utilisation de la Contribution sous quelque forme.

## § 9 DROITS D'AUTEUR

1. En publiant votre Contribution, vous (le Participant) nous concédez (les Organisateur) le droit non exclusif, non transférable et libre de droits dans le monde entier d'utiliser la Contribution dans le cadre du Concours, y compris de fournir la Contribution aux membres du Comité du Concours, à la



communauté des joueurs, et de la publier sur nos sites internet. Cette licence couvre en particulier les formes d'exploitation suivantes :

- la production de copies de la Photographie à l'aide de toute technique ;
  - la distribution et la diffusion de la Photographie sur tous les canaux ;
  - la mise à disposition de la Photographie de manière à permettre à toute personne d'y accéder dans le lieu et au moment de son choix.
2. La licence mentionnée à l'article 9.1 :
- a. est concédée pour une durée indéfinie dans le cas des Photographies des Gagnants ;
  - b. prendra fin immédiatement, si le Participant n'est pas reconnu Gagnant, le jour de l'annonce des résultats comme indiqué dans l'article 3.2 ci-dessus.

## § 10 DONNÉES PERSONNELLES

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT S.A. dont le siège est enregistré à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa.
2. Toutes les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont fournies volontairement, mais peuvent être nécessaires pour participer au Concours ou, dans le cas des Gagnants, recevoir les Prix.
3. Nous sommes en mesure de traiter les données personnelles suivantes vous concernant :
4. Participant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse e-mail, toute autre donnée personnelle comprise dans la Contribution (le cas échéant), toute information fournie lors des échanges avec l'Organisateur (le cas échéant) ;
5. Gagnant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse, informations requises par la loi (pour des raisons fiscales, par exemple) ; portrait, toute autre donnée personnelle fournie lors des échanges avec les Organisations (le cas échéant).
6. Vos données personnelles seront traitées dans le but d'effectuer le Concours auquel vous participez, notamment afin d'évaluer les soumissions, de décerner les Prix, d'annoncer les résultats, de communiquer avec les Participants et de fournir les Prix aux Gagnants.
7. Nous respectons vos droits en matière de vie privée, c'est-à-dire le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les corriger et de les supprimer, d'en limiter le traitement, de les transférer, et le droit de ne pas être soumis à des décisions automatiques, comprenant le profilage, et de vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont nous traitons vos données personnelles dans notre Politique de confidentialité disponible ici : [https://regulations.cdprojektred.com/fr/privacy\\_policy](https://regulations.cdprojektred.com/fr/privacy_policy).)

## § 11 INDEMNISATION

L'Organisateur ne couvrira pas de frais potentiels occasionnés au Participant en relation avec le Concours, y compris l'inscription au Concours, la préparation et la soumission de la Contribution et la réception du Prix mentionné à l'article 7 ci-dessus.

## § 12 DISPOSITIONS FINALES

1. Le Règlement est publié dans les langues suivantes : Anglais, polonais, russe, français, italien,



Allemand, espagnol, portugais brésilien, japonais, coréen, chinois traditionnel, chinois simplifié et arabe.

2. Les Organismes déclarent que le Concours n'est aucunement sponsorisé, soutenu ou géré par, ou en association avec les propriétaires des plateformes de réseaux sociaux indiquées à l'article 5.4 ci-dessus. Par conséquent, chaque Participant dégage ces entités de toute responsabilité vis-à-vis du Concours.
3. Le Règlement sera appliqué et interprété conformément à la loi polonaise.
4. Le Concours ne constitue en aucun cas un jeu de hasard, une loterie ou tout autre jeu visé par la loi polonaise du 19 novembre 2009 sur les jeux de hasard.
5. Le Règlement entrera en vigueur le 14/09/2022.



## ANNEXE A – Exemple de déclaration de bénéficiaire effectif

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_<sup>1</sup>, confirme devoir être considéré(e) comme bénéficiaire effectif(-ve) du Prix au sens du Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'OCDE. Pour être plus précis, je :

1. reçois le Prix dans mon propre intérêt, ce qui inclut le droit de décider seul(e) de son utilisation une fois reçu et de supporter le risque économique lié à la perte de ce Prix ou de sa partie,
2. ne suis pas un agent, un représentant, un fiduciaire ou autre, sujet légalement ou effectivement obligé de transférer tout ou partie de l'indemnité convenue dans le cadre de cet accord à une autre entité,
3. confirme respecter toutes les exigences me permettant d'être considéré(e) comme résident(e) fiscal(e)<sup>2</sup> selon la législation nationale et l'accord fiscal bilatéral en vigueur.

Toutes les conditions ci-dessus sont remplies.

Je m'engage à informer les Organismes au plus tôt en cas de changement de toute information ci-dessus.

Gagnant : \_\_\_\_\_.

*Date de la signature, signature du Gagnant*

---

<sup>1</sup> Veuillez indiquer le nom et prénom du Gagnant.

<sup>2</sup> Veuillez indiquer le pays de résidence fiscale du Gagnant.